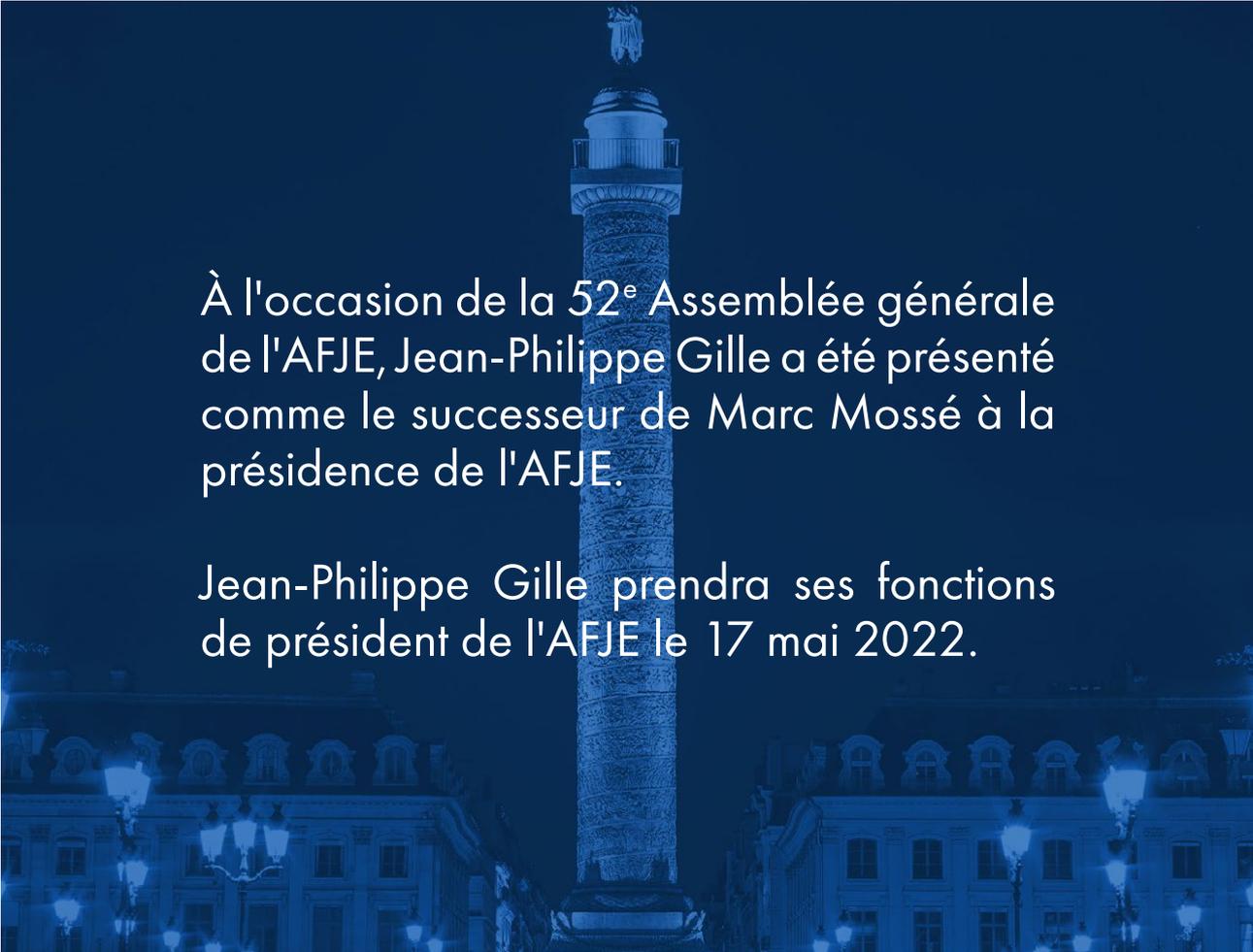


Jean-Philippe Gille

Un président authentique
et engagé

AFJE

ASSOCIATION FRANÇAISE DES
JURISTES D'ENTREPRISE



À l'occasion de la 52^e Assemblée générale de l'AFJE, Jean-Philippe Gille a été présenté comme le successeur de Marc Mossé à la présidence de l'AFJE.

Jean-Philippe Gille prendra ses fonctions de président de l'AFJE le 17 mai 2022.

SOMMAIRE

»	<u>Portrait de Jean-Philippe Gille</u>	03
»	<u>Discours de Jean-Philippe Gille</u>	07
»	<u>Synthèse du Rapport d'activité 2021 de l'AFJE</u>	12
»	<u>Chiffres Clés 2021</u>	14

Jean-Philippe Gille

Portrait d'un président authentique et engagé face aux défis à venir

Un authentique juriste d'entreprise.

Jean-Philippe Gille est, avant tout, un homme de conviction et d'actions. Issu d'une formation pluridisciplinaire (hypokhâgne - Fénelon, Master 2 Droit des Affaires - IDA, Exec. MBA - Celsa Sorbonne), Jean-Philippe Gille est un authentique juriste d'entreprise et a tout au long de sa carrière au sein de grands groupes français et internationaux, développé une connaissance aigüe du monde de l'entreprise, de ses enjeux et, de ses rapports avec la règle de droit et le monde juridique en général.

Une carrière solide, un expert Jean-Philippe exerce son métier avec passion - passion qu'il aime partager et transmettre.

Il a exercé et exerce le métier de juriste au sein d'entreprises leaders dans des secteurs variés (audiovisuel, industrie pharmaceutique, industrie agro-alimentaire) en France et à l'étranger.

Parmi les juristes d'entreprise, il s'est forgé la réputation d'un professionnel d'une très grande ténacité et soucieux de valoriser l'équipe et les talents qui la composent.

Il affronte les crises avec rigueur d'autant plus qu'il les juge révélatrices de talents et porteuses de changements fédérateurs et bénéfiques.

Un acteur incontournable de l'AFJE

Jean-Philippe compte parmi les administrateurs en exercice les plus expérimentés. Cela fait de lui l'un des piliers de l'association, son histoire, son état d'esprit et ses défis.

Jeune juriste d'entreprise, Jean-Philippe s'inscrit à l'AFJE en 1997 pour en devenir un membre actif et participer à la mise en valeur de cette



nouvelle encore émergente à l'époque.

Dix ans plus tard, il entre au conseil d'administration, et porte, aux côtés des présidents successifs de nombreuses réformes et projets de modernisation :

Alain Marc Irissou le nomme trésorier pour qu'il jette les bases d'une gestion financière adaptée à l'essor de l'association.

Il accepte la mission confiée par Hervé Delannoy de structurer la stratégie de développement, permettant à l'association de mieux coordonner les multiples projets portés par les bénévoles.

Jean-Philippe répond à l'appel de Stéphanie Fougou pour dynamiser les délégations régionales dont il fait un véritable réseau de promotion du métier sur tout le territoire.

Marc Mossé l'investit de la mission de moderniser les commissions qui réunissent aujourd'hui près de 200 experts.

Sur la question centrale de la confidentialité des avis des juristes d'entreprise, Jean-Philippe Gille a participé à tous les travaux et réflexions autour de la question de la confidentialité depuis le rapport Guillaume et, a secondé Marc Mossé lors des discussions autour du projet de Loi de la Chancellerie sur l'avocat en entreprise en 2021.

Des ambitions pour l'AFJE

En devenant président de l'AFJE, Jean-Philippe Gille ambitionne de travailler à la structuration et à la modernisation de l'association pour en faire une plateforme dont l'objet sera de faire rayonner la profession de juriste d'entreprise en France mais aussi à l'international pour répondre à l'internationalisation croissante des entreprises et de leurs enjeux.

En plus du développement de l'association et des services à apporter aux adhérents, Jean-Philippe identifie 4 principaux défis pour l'AFJE pour lesquels il souhaite s'investir durant de son mandat avec le concours du conseil d'administration et de tous les actifs de l'AFJE.

1 Un service public de la justice plus fort

Le service public de la Justice est en souffrance et ne parvient plus à rendre ce service fondamental, au point que notre démocratie en est fragilisée. L'AFJE continuera à soutenir, comme elle l'a fait dans le cadre des Etats Généraux de la Justice, toutes les initiatives de nature à rétablir la situation.

2 Une influence renforcée du droit sur l'économie et la diplomatie.

Il s'agit d'œuvrer pour protéger notre souveraineté économique. De plus en plus d'États se dotent de dispositifs extraterritoriaux qui permettent de cibler des entreprises de pays qu'ils souhaitent affaiblir. Le droit, avec l'avènement des guerres hybrides, est devenu un dispositif de combat (« Lawfare »). Les juristes d'entreprise peuvent préparer leur entreprise et apporter utilement leur expérience aux pouvoirs publics pour envisager des parades juridiques efficaces.

3 Une responsabilité reconnue dans la lutte climatique et la réduction des inégalités

La RSE prend une place grandissante dans les entreprises qui ont intégré qu'une croissance rentable est aussi une croissance responsable. Identifier les leviers qui permettent de réaliser des « boucles de durabilité » demande du temps et des régulations adaptées. Les juristes d'entreprise savent précisément servir cette médiation entre la norme et la réalité de terrain.

4 Une participation active à la régulation de la « tech »

Économie de la donnée, réalité virtuelle, blockchain... autant de nouvelles technologies qui soulèvent des débats juridiques complexes et des opportunités. Toujours plus impliquée, toujours plus inclusive, toujours en pointe, l'AFJE poursuivra ses actions au service de la formation de ses membres, de la promotion du métier et de la fabrique du droit.



Découvrez notre FAQ avec Jean-Philippe Gille sur notre chaîne Youtube.

QR Code à scanner avec votre smartphone ou cliquer [ici](#) depuis votre ordinateur.





“

Nous avons beaucoup à **entreprendre** et à **accomplir**.

Grâce à l'énergie des juristes qui l'animent, **l'AFJE poursuivra son développement.**

”



52^e ASSEMBLÉE GÉNÉ

• 16 MARS 2022 •

PAVILLON VENDÔME

AFJE

Jean-Philippe Gille

Discours tenu lors de l'Assemblée Générale du 16 mars 2022



Je suis heureux d'être avec vous, physiquement, ce soir. Après cette période de pandémie qui nous a tenu trop longtemps à distance les uns des autres, nous nous retrouvons ... Enfin !

Je suis fier aussi, fier de l'honneur qui m'est fait d'exercer bientôt la fonction de Président de l'AFJE.

C'est une très belle responsabilité que de représenter et d'animer la première association professionnelle des juristes d'entreprise de notre pays.

À ce propos, je vais vous raconter une histoire. Celle d'un jeune juriste qui démarre sa carrière à la fin des années 90. Il s'intéresse à l'avenir de ce métier neuf qu'il exerce. Il entre donc à l'AFJE en quête de sens. Il y fait une rencontre décisive.

Sabine Lochmann, alors Présidente, lui communique non seulement une véritable vision du métier, mais aussi l'enthousiasme de s'engager dans l'association.

Dès lors, il va, avec une grande application s'investir à tous les niveaux et gravir tous les échelons : co-animateur de commission, administrateur, trésorier, Vice-Président en charge de la stratégie, puis du développement des régions, et dernièrement de la rénovation des commissions.

Ce jeune juriste a depuis gagné en expérience. A quelques mois près, il a pratiquement le même âge que l'association. Ce juriste, est devant vous ce soir.

Aussi, vous comprendrez ma joie et ma fierté de voir mon engagement consacré par mes pairs.

Je suis fier aussi d'être le premier Président issu des régions.

Le Conseil d'administration exprime ainsi que l'AFJE est une association de dimension nationale implantée au cœur des territoires.

S'engager au sein d'une association est une aventure portée par un collectif.

Aussi permettez-moi de remercier :

- D'abord mon épouse et mes trois enfants formidables sources d'affection et d'énergie.
- Sabine Lochmann qui a été l'inspiratrice de toute une génération de juristes d'entreprise dont je suis.
- De même, tous les Présidents qui m'ont fait confiance : Henri-Michel Siraga, Alain-Marc Irissou, Jean-Charles Savouré, Hervé Delannoy, Stéphanie Fougou et Marc Mossé.
- Pour finir, je ne voudrais pas oublier toutes celles et tous ceux, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler ou de côtoyer dans le cadre de l'association : salariés ou bénévoles, juristes d'entreprise et professionnels du droit.

À ce stade, la liste serait trop longue, aussi je leur dirai simplement. Merci à vous tous !

Compte tenu des circonstances particulières, permettez-moi également d'avoir une pensée émue pour deux juristes d'entreprise : une

directrice juridique ukrainienne qui a dû quitter Kiev pour mettre ses enfants à l'abri et un jeune juriste russe, naturalisé français, formé dans mon équipe à Laval et actuellement en poste à Moscou.

L'actualité replace le droit au cœur des débats et nous interpelle tous !

Les défis systémiques et globaux auxquels nous sommes confrontés s'expriment au travers de rapports de forces complexes qui remettent souvent en cause la portée de la règle de droit. Pour que le droit soit préservé, la communauté des juristes d'entreprise doit s'engager plus que jamais, au service d'un équilibre qui permette l'épanouissement des individus et le développement des entreprises.

Elle y est prête, pour trois raisons : d'abord, parce qu'elle est structurée et ambitieuse, ensuite parce qu'elle contribue à l'écosystème juridique, enfin parce que les défis de la cité sont aussi les siens.

1 La communauté des juristes partage le constat que l'AFJE est devenue incontournable dans l'organisation et l'accompagnement de la profession.

Notre métier n'a qu'un demi-siècle d'histoire et pourtant, il a connu un développement si fulgurant qu'il constitue aujourd'hui la seconde profession du droit en France.

Dans le même temps, l'AFJE est devenue la première association représentative des juristes d'entreprise par le nombre de ses membres et la diversité de leurs fonctions.

Elle peut en outre compter aujourd'hui sur une équipe fidèle et engagée de plus d'une centaine de juristes.

L'AFJE est la seule organisation au sein de notre profession, présente dans l'ensemble des régions en métropole et outremer au plus

près des juristes d'entreprise.

Au travers de son implication au sein de l'association européenne, l'ECLA, avec ses partenariats avec les associations internationales des pays francophones et anglo-saxons, et sa communauté de juristes d'entreprise français dans le monde, l'AFJE rayonne aussi à l'international.

En 50 ans, l'AFJE est devenue non seulement une organisation mature capable d'accompagner l'ensemble de la profession, mais aussi un acteur reconnu, force de proposition pour adapter le droit français ou européen.

Les centaines de juristes d'entreprises qui rejoignent l'association chaque année l'ont bien compris et, j'invite d'ailleurs tous les juristes d'entreprise, notamment les jeunes, à nous rejoindre.

Alors oui, il y a de quoi être fier du chemin parcouru par notre profession.

2 C'est d'autant plus important que la profession de juriste d'entreprise est devenue clef pour le développement de la filière juridique en France.

Emploi, développement du marché juridique, synergies avec les autres professions du droit, recherche et développement juridique, relation avec les universités, aujourd'hui, les juristes d'entreprise sont au sein de la filière juridique, des « créateurs de valeur ».

D'abord, en termes de créations d'emplois, notre profession a offert ces 50 dernières années un grand nombre d'opportunités aux étudiants en droit, avec 20 000 postes à date. Mais ce n'est pas tout. Avec l'évolution technologique et les enjeux environnementaux, de nouveaux métiers juridiques apparaissent au sein des entreprises. Les juristes d'entreprises, véritables intrapreneurs, savent saisir ces opportunités que sont les délégués à la protection des données, Compliance

“

Toujours **plus impliquée**, toujours **plus inclusive**, toujours **en pointe**, l'AFJE poursuivra ses actions au service de la formation de ses membres, de la promotion du métier et de la fabrique du droit.

”

Officers, Legal Operations Officers, Contract Managers, etc.

L'AFJE, fidèle à ses valeurs d'inclusion, accompagne ce mouvement à travers le travail de ses commissions techniques prospectives, ses partenariats avec des associations spécialisées et le collège de ses membres dits associés.

Outre le périmètre de leur métier, les juristes d'entreprise emmènent avec eux les autres métiers du droit, avocats, notaires, Legal tech. Ils savent initier, avec le « Grenelle du droit », une réflexion collective interprofessionnelle. Ils savent aussi inventer des formations communes avec les magistrats et les avocats (le « Maj »).

Par la technicité des sujets qu'ils traitent et proposent, les juristes d'entreprise sont fondamentalement des « stimulateurs de R&D juridique ».

Enfin ce sont aussi, à travers les dossiers que les juristes d'entreprises confient aux avocats, plusieurs milliards d'Euros d'honoraires annuels perçus par les cabinets.

Pourtant une exception française, véritable faiblesse pour l'ensemble de la filière perdue, tel un anachronisme : l'absence de confidentialité des écrits des juristes d'entreprise.

Sur ce sujet, l'AFJE a formulé des propositions structurées et respectueuses des parties prenantes.

Nous savons tous que la diffusion du droit en entreprise suppose la reconnaissance de la confidentialité des avis des juristes d'entreprise, particulièrement dans le cadre du mouvement de conformité impulsé par le législateur.

La contrepartie essentielle de la confidentialité, c'est la déontologie. En pointe sur ce sujet, l'AFJE dispose d'un code de déontologie depuis des années et des moyens matériels de traiter, sans coût pour les finances

publiques, l'administration et la régulation de la profession.

La Cour de cassation vient de reconnaître, à certaines conditions, que les écrits des juristes d'entreprise devaient être protégés.

C'est un signal fort !

Nous appelons donc le futur gouvernement et le législateur à régler rapidement cette lacune qui nous affaiblit et, partant, fragilise toute la filière juridique.

Cela est d'autant plus important qu'il faut plus que jamais une filière juridique forte pour relever, avec ambition, les défis d'aujourd'hui et de demain.

3 Quels défis pour les juristes d'entreprise et pour l'AFJE ?

Les temps actuels invitent l'AFJE, comme toutes les organisations professionnelles juridiques à relever les grands défis juridiques qui engagent notre société.

Longtemps, parce qu'il était concentré sur son activité au sein de l'entreprise et sur la structuration de son métier propre, le juriste d'entreprise se tenait relativement éloigné des débats de la cité.

Or, aux avant-postes des enjeux technologiques, interculturels, sociétaux et géopolitiques qui façonnent l'économie, le juriste d'entreprise peut contribuer utilement et activement aux débats juridiques de fond de notre temps.

Je mentionnerai quatre de ces défis.

Un premier défi concerne le service public de la justice.

Notre Justice est en souffrance. Elle ne parvient plus à rendre ce service fondamental, au point que notre démocratie en est fragilisée. L'AFJE continuera à soutenir, comme elle l'a fait dans le cadre des Etats Généraux de la Justice,

toutes les initiatives de nature à rétablir la situation.

Un second défi plus large concerne l'influence du droit sur l'économie et la diplomatie.

Il s'agit d'œuvrer pour protéger notre souveraineté économique. De plus en plus d'États se dotent de dispositifs extraterritoriaux qui permettent de cibler des entreprises de pays qu'ils souhaitent affaiblir. Le droit, avec l'avènement des guerres hybrides, est devenu un dispositif de combat (« Lawfare »).

Les juristes d'entreprise peuvent préparer leurs entreprises et apporter utilement leur expérience aux pouvoirs publics pour envisager des parades juridiques efficaces.

Un troisième défi encore plus large nous oblige à prendre notre pleine responsabilité dans la lutte climatique et la réduction des inégalités.

La RSE prend une place grandissante dans les entreprises qui ont intégré qu'une croissance rentable est aussi une croissance responsable. Et c'est une tendance forte : rappelons que la directive CSRD introduira bientôt des évolutions conséquentes pour renforcer la place des enjeux de développement durable dans la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques des entreprises.

Identifier les leviers qui permettent de réaliser des « boucles de durabilité » demande du temps et des régulations adaptées. Les juristes d'entreprise savent précisément servir cette médiation entre la norme et la réalité de terrain.

Enfin le quatrième et dernier défi, tout aussi porteur de profondes transformations : participer activement à la régulation de la « tech. »

Économie de la donnée, réalité virtuelle, blockchain : autant de nouvelles technologies qui soulèvent des débats juridiques complexes et des opportunités.

Des lois structurantes interviennent. Le RGPD est ainsi probablement pour les générations à venir un acte presque aussi fondateur que la déclaration universelle des droits de l'homme en son temps.

Il est fondamental que la profession dans son ensemble intègre ces nouvelles technologies qui vont transformer non seulement les méthodes de travail, mais aussi la profession elle-même.

Toujours plus impliquée, toujours plus inclusive, toujours en pointe, l'AFJE poursuivra ses actions au service de la formation de ses membres, de la promotion du métier et de la fabrique du droit.

J'ai la profonde conviction que ces enjeux majeurs appellent les professions du droit à travailler ensemble. Pourquoi ? D'abord pour faciliter la mobilité interprofessionnelle, qui est une véritable aspiration de la nouvelle génération.

Ensuite pour permettre la constitution d'un corps professionnel cohérent et fort, à même de se mobiliser en faveur des acteurs économiques et des institutions de notre pays.

Nous avons beaucoup à entreprendre et à accomplir. Grâce à l'énergie des juristes qui l'animent, l'AFJE poursuivra son développement.

C'est un engagement au profit, bien sûr, de la profession, mais pas seulement : un engagement bénéfique pour tout l'écosystème du droit en France.

Merci.



2021, une année riche en défis et en développement

Retour sur les enseignements de la 52^e assemblée générale de l'AFJE qui s'est tenue le 16 mars 2022.



Une association nationale, représentative de tous les juristes d'entreprise

L'AFJE demeure la 1^{re} association de juristes en France et la plus importante en Europe avec 7 000 membres. Malgré une année 2021 encore très marquée par la crise sanitaire, son attractivité ne se dément pas avec près de 500 nouveaux adhérents ayant rejoint l'association l'an passé. L'AFJE compte plus de 1500 décideurs juridiques dont 714 directeurs juridiques.

À ce jour, un tiers des adhérents travaillent en région.

C'est pourquoi l'AFJE est implantée aux quatre coins de la France et en Outre-mer et n'a de cesse de se rapprocher des juristes d'entreprise où qu'ils se trouvent. Cette stratégie de proximité se traduit par la densification du réseau de délégations, qui sont aujourd'hui au nombre de 19. La Bourgogne accueille depuis novembre dernier la 18^e délégation régionale de l'AFJE. Et la 19^e, qui regroupe la Sarthe et la Mayenne, a été lancée en 2021 également. « L'élection de Jean-Philippe Gille, vice-président Commissions & Expertises, fervent artisan du développement des délégations, à la fonction de président de l'AFJE est un

symbole fort de l'attachement de l'association aux régions, confie Bruno Contestin, vice-président Développement et animation des délégations régionales. Le conseil d'administration affirme ainsi la dimension nationale de l'AFJE et positionne clairement l'association au cœur des territoires. »

Des juristes d'entreprise engagés dans leur formation...

En 2021, 12 000 personnes ont participé aux quelque 240 événements proposés par l'AFJE. C'est trois fois plus qu'en 2019, alors que le nombre d'événements est plutôt stable. Cette hausse de la fréquentation est due en partie au fait que 75% des événements ont été organisés à distance. D'ailleurs, le tournant numérique est définitivement pris : une grande partie des événements (conférences en ligne, classes virtuelles...) continuera d'être en distanciel. « Cet engagement démontre aussi que le besoin d'information, de formation, d'échange et de partage reste fort chez les juristes d'entreprise, indique Sarah Leroy, vice-présidente Formation & Diversité. Les adhérents saisissent l'opportunité du partage des savoirs offert par leur cotisation AFJE, qui couvre 70% des événements organisés. Il faut

y voir également la preuve de la pertinence et de la légitimité de l'offre proposée par l'AFJE : des formations façonnées par des juristes d'entreprise pour les juristes d'entreprise ; des formations à 360° ; quand je veux, où je veux, comme je veux ; des formations valorisantes. »

Nouveauté de ce début d'année : l'AFJE vient d'obtenir la certification Qualiopi qui confirme la professionnalisation des processus mis en œuvre dans l'élaboration, la réalisation et le suivi des formations proposées. Ce label qualité permet de faire financer les formations continues par des fonds publics (par les OPCO par exemple).

Enfin, deux mots sur la formation MAJ (Magistrat Avocat Juriste) qui fête ses trois ans. Créée à l'initiative de l'AFJE, l'ENM et l'EFB, avec le soutien de l'IERDJ, elle a pour but de créer un échange entre ces trois professions du droit. Elle porte des valeurs qui sont capitales pour l'AFJE : le dialogue des professions, la formation par l'expérience, l'échange de pratiques. Les inscriptions sont ouvertes pour la session 2022 de cette formation unique en son genre.

... et dans les débats

Piliers historiques de l'AFJE, les commissions sont des lieux d'échanges et de partage d'expertises, d'expérience et de savoir-faire entre pairs. Leurs travaux sont régulièrement publiés et mis à disposition des adhérents. Les commissions participent également à la fabrique du droit : en 2021, la commission Compliance a été auditionnée par le Parlement.

Quatre nouvelles commissions ont vu le jour en 2021 :

- Intelligence Juridique
- Digital Task Force
- Financement
- Energies

Deux commissions sont en création :

- Capital immatériel
- Stratégie des contentieux

« 2021 confirme les belles promesses de 2020, se félicite Tristan Carayon, administrateur de l'AFJE. Cette année, nous amorçons un grand plan de développement sur trois ans. L'objectif est de continuer à recruter des experts, à développer notre capacité d'influence, et à peser davantage dans la fabrique du droit. »

Pleins feux sur le juriste d'entreprise et son expertise

L'une des missions fondatrices de l'AFJE est de promouvoir et valoriser le rôle et les atouts du métier de juriste d'entreprise auprès d'une large cible, qui va du grand public aux étudiants, en passant par les universitaires, les dirigeants et les journalistes. L'atteinte de cet objectif passe notamment par une communication omnicanale avec une intensification de la visibilité dans les médias généralistes et la consolidation d'une communauté sur les réseaux sociaux avec 27 000 followers (+10% par rapport à 2020). La série de vidéos «Les juristes en vrai» publiée sur LinkedIn et Youtube a permis de faire un focus sur des juristes d'entreprise, tout comme les podcasts «Paroles de juristes», initiative de Seraphin. legal soutenue par l'AFJE. Enfin, en 2022, à la faveur d'un partenariat avec B Smart, les juristes seront à l'honneur dans Smart Lex, la seule émission audiovisuelle consacrée aux professionnels du droit. « Autant d'occasions de valoriser notre métier et nos expertises mais aussi de démontrer que le droit est un outil stratégique au cœur de l'économie », souligne Francois Lhospitalier, vice-président de l'AFJE en charge de la communication.

Chiffres clés 2021



18 000

Juristes d'entreprise en France



7000

Membres du réseau AFJE



+468

Adhérents AFJE



1597

Décideurs juridiques



523

Jeunes juristes

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS EN FRANCE



77%
Île de France

33%
Régions

EXPERTS AFJE



12

Commissions



+150

Experts

TEMPS FORTS

JANVIER

- ▶ 40 Experts AFJE rédigent le JEM Hors Série Compliance

MAI

- ▶ 1^e AG 100% digitale
- Podcast Paroles de Juristes

JUILLET

- ▶ Audition de l'AFJE par le groupe de travail sur la présomption d'innocence présidé par E. Guigou
- ▶ Interview exclusive de Geoffroy Roux de Bézieux dans le JEM

NOVEMBRE

- ▶ AFJE devient membre de l'Institut des études de la recherche sur le Droit et la Justice
- ▶ AFJE signe la « tribune des 3000 » au soutien des magistrats



MARS

- ▶ Audition de l'AFJE par la Mission d'évaluation Sapin 2 présidée par R. Gauvain et O. Marleix

JUIN

- ▶ Création AFJE JOBS sur LinkedIn

OCTOBRE

- ▶ L'AFJE interpelle les pouvoirs publics au soutien du secret pro des avocats
- ▶ AFJE participe aux États généraux de la Justice

DÉCEMBRE

- ▶ Plateforme présidentielle de l'AFJE envoyée aux candidats



19

Délégations régionales

ÉVÈNEMENTS & FORMATIONS



235

Évènements par an



73%

Services de l'AFJE compris dans l'adhésion



75%

Rencontres à distance



3000 heures

Formation continue



98%

Juristes formés satisfaits